



Québec, February 27, 2019

Mr Pierre Dufour  
Minister  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-413  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Subject : Modifications to the operational integrated forest management plans (PAFIO) 2018-2023 for 15 management units (MUs) in the Adapted Forestry Regime's territory of application –Cree-Québec Forestry Board response**

Dear Minister,

During the months of June and December 2018, the regional representatives of your Ministry sent the modifications to the operational integrated forest management plans (PAFIO) 2018-2023 for the 15 management units in the Adapted Forestry Regime's territory of application of the Paix des Braves to the Cree-Québec Forestry Board for review. In accordance with its mandate, the Board analyzed the modifications presented and related documents.

At their meeting on February 6, 2019, the members agreed not to send to you any additional comments or recommendations to those that were expressed in the Board advice dated April 10, 2018 on the 2018-2023 PAFIOs that came into effect April 1, 2018.

This position is explained by the fact that the latest analyses reveal that several of the comments expressed in the April 2018 advice were taken into account when developing these modifications. Improvements have also been observed with regards to the implementation of the process of consultation and finalization of these plans and in the communications between planners and tallymen. Furthermore, the Board recognizes the work done by the parties to find solutions to various conflicts of use and to complete the development of strategic files that require more time.

In keeping with its mandate, the Board will ensure the review of subsequent modifications to operational forest planning and joint working group analysis reports. When required, additional comments or recommendations will be sent to you.

In closing, we advise you that a copy of this letter will be sent, for information, to the Grand Chief of the Crees, Mr Abel Bosum.



Conseil Cris-Québec sur la foresterie  
*Cree-Québec Forestry Board*

Please be assured, Minister, of the Board's commitment to support close consultation with the Crees during the various stages of planning and management of forestry activities in order to implement the Adapted Forestry Regime in close collaboration with the parties.

Yours sincerely,

Hervé Deschênes  
Board Chairman



Québec, le 27 février 2019

Monsieur Pierre Dufour  
Ministre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-413  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Modifications aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 des 15 unités d'aménagement (UA) du territoire d'application du régime forestier adapté - Réponse du Conseil Cris-Québec sur la foresterie**

Monsieur le Ministre,

Au cours des mois de juin et décembre 2018, les représentants régionaux de votre ministère ont transmis au Conseil Cris-Québec sur la foresterie, les modifications apportées aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 des 15 unités d'aménagement du territoire d'application du régime forestier adapté de la Paix des braves, pour fin de révision. Conformément à son mandat, le Conseil a procédé à l'analyse des modifications présentées et des documents afférents.

Lors de leur rencontre du 6 février dernier, les membres ont convenu de ne pas vous transmettre de commentaires ou de recommandations additionnels à ceux qui ont été formulés dans l'avis du Conseil du 10 avril 2018 portant sur les PAFIO 2018-2023 entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2018.

Cette position s'explique par le fait que les dernières analyses révèlent que plusieurs des commentaires exprimés dans l'avis d'avril 2018 ont été pris en compte lors du développement de ces modifications. Des améliorations ont aussi été observées au niveau de la mise en œuvre du processus de consultation et de finalisation de ces planifications et dans les communications entre les planificateurs et les maîtres de trappe. De plus, le Conseil est à même de constater le travail réalisé par les parties visant à solutionner divers conflits d'usage et compléter le développement de dossiers de nature stratégique qui requiert davantage de temps.

En respect de son mandat, le Conseil assurera la révision des modifications subséquentes apportées aux planifications forestières opérationnelles et des rapports d'analyse des groupes de travail conjoints. Lorsque requis, des commentaires ou recommandations additionnels vous seront transmis.



En terminant, nous vous informons qu'une copie de la présente sera transmise au Grand Chef des Cris, monsieur Abel Bosum, pour information.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de l'engagement du Conseil à permettre une consultation étroite des Cris lors des différentes étapes de planification et de gestion des activités forestières afin de mettre en œuvre le régime forestier adapté, et ce, en étroite collaboration avec les parties.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hervé Deschênes  
Président du Conseil